

Sommaire

Convocation à l'Assemblée du 23 mai 2019

PV de l'Assemblée du 12 décembre 2018

Comptes 2018

- Fonctionnement
- Investissements
- Bilan
- Commentaires

Informations communales

- Nomination nouvel organe de révision
- Réseau d'eau potable
- Qualité de l'eau
- Transports scolaires
- Conseil des parents
- Panneaux solaires
- Population
- Coup de balai 2019
- Matériel à vendre
- Informations AES

Associations et sociétés locales

- FC Gumefens-Sorens
- Jette des Ponts
- Société de musique
- Les Giblotins
- Les OJ
- Ass. Ile d'Ogoz
- Marché des producteurs
- Tournoi de KUBB
- BerGiBike 2019
- Téléthon 2019

Memento

Bulletin communal MAI 2019

Le billet du Syndic



Chères Citoyennes, Chers Citoyens,
Chères amies lectrices et amis lecteurs,

Le 31 octobre 2018, Christophe Tornare quittait le Conseil communal après y avoir siégé 9 ans, dont 7 ans et demi de syndication. Des remerciements lui ont été adressés lors de la dernière assemblée communale. Permettez-moi encore de lui témoigner, en votre nom et celui du Conseil communal, toute notre reconnaissance pour son engagement et l'immense travail accompli durant cette période.

Dans son dernier billet du Syndic, Christophe regrettait de n'avoir pu clore le chapitre du plan d'aménagement local (PAL) avant son départ assurant néanmoins que le dossier devait être de retour avant la fin de l'année. C'est effectivement à la fin novembre que la Direction de l'Aménagement de l'Environnement et des Constructions (DAEC) rendait son verdict par l'approbation partielle du PAL de notre Commune avec un bémol de taille, un surdimensionnement d'environ 24'000 m² malgré un important dézonage déjà effectué. Elle précisait que l'aménagement des rives du lac et la construction des ports ne devaient plus figurer dans le PAL, le tout devant être traité dans sa globalité par le biais de zones spéciales. Quant « Aux Terrasses d'Ogoz », la DAEC les déclassait en les jugeant *"contraire à l'esprit de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), seuls les bâtiments déjà construits pouvant être légalisés"*. Elle disait *"corriger ainsi les erreurs du passé"*. Comme il fallait s'y attendre, les propriétaires ont attaqué cette décision par un recours au Tribunal Cantonal. Au regard des arguments de la DAEC et devant le peu de chance d'aboutir à un résultat positif, le Conseil communal a décidé de ne pas s'opposer à ce déclassement, préférant consacrer son temps et son énergie à la mise en conformité du PAL de manière à pouvoir débloquer les projets en cours sur notre territoire. En l'état et selon nos informations, la décision du TC ne devrait pas tomber avant mi-2020. Vu l'enjeu, si cette décision va à l'encontre des intérêts des promoteurs, nous devons nous attendre à un recours au Tribunal Fédéral avec un nouveau délai de réponse de 2 ans soit au plus tôt en 2022, presque 60 ans après les premiers projets sur cette zone. Conséquences pour Pont-en-Ogoz : sur l'ensemble du territoire communal, tous les projets de constructions à caractère résidentiel, sur des terrains non construits, sont bloqués jusqu'à cette échéance. La seule solution qui s'offre à nous est la réduction de notre surdimensionnement à zéro. C'est ce à quoi nous nous appliquons actuellement.

Lors de la prochaine assemblée communale, les comptes 2018 seront soumis à votre approbation. Pour la 2^{ème} année consécutive, les résultats sont extraordinaires. Comme l'an passé, ils ne sont pas dus à une mauvaise prévision, mais à des rentrées d'argent exceptionnelles dues, principalement, à des rattrapages d'impôts non prévisionnels, à l'imposition des prestations et bénéfiques en capital ainsi que sur les gains et mutations immobilières. Cela nous a permis d'effectuer des amortissements extraordinaires et de constituer une réserve en prévision de la recapitalisation de la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg à laquelle notre Commune devra participer, avec d'autres, pour le personnel d'Humilimont et les enseignants du cycle secondaire.

Vous avez certainement appris par la presse que des tensions internes gênent le bon fonctionnement du Conseil et qu'après avoir entendu ses membres en plénum, le Préfet de la Gruyère a décidé de nommer une « coach » chargée *"d'examiner le fonctionnement du collège, mais aussi d'analyser en priorité le dossier de l'éclairage public"*. Cette mesure sera effective au moins jusqu'à la prochaine assemblée communale. S'il fallait vous rassurer, je vous informe que la Commune, tout comme son Conseil, ne sont pas sous tutelle et que nous fonctionnons en toute indépendance, la bonne marche des affaires communales n'étant pas entravée. A nouveau au complet depuis le début février, tous les membres du Conseil communal, appuyé par le personnel de l'administration et de l'édilité, abattent un immense travail afin de vous servir au mieux. Même si cela n'est pas simple, c'est dans ce contexte et en toute connaissance de cause que je me suis mis à disposition pour reprendre la syndication, en étant persuadé que nous pouvons continuer à œuvrer tous ensemble. Je remercie mes collègues du Conseil communal de la confiance ainsi témoignée.

Dans l'attente du plaisir de vous accueillir en nombre lors de l'assemblée communale du jeudi 23 mai 2019, je vous adresse, Chères Citoyennes, Chers Citoyens, mes respectueuses et cordiales salutations.

Le Syndic

Jean-Jacques Reynaud

Tractanda

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 23 MAI 2019 DE PONT-EN-OGOZ

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Pont-en-Ogoz sont convoqué(e)s en Assemblée communale ordinaire

le jeudi 23 mai 2019, à 20h00

à la Halle polyvalente, Salle 2015, à Avry-devant-Pont

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2018
2. Comptes de fonctionnement et d'investissements 2018
 - lecture des comptes
 - rapport de l'organe de révision
 - approbation des comptes
3. Nomination d'un nouvel organe de révision
4. Informations du Conseil communal
5. Divers

Le Conseil communal

Procès-verbal - Assemblée du 12 décembre 2018



Procès-verbal de l'Assemblée communale de Pont-en-Ogoz du 12 décembre 2018

- Présidence : M. Michel Grivel, Vice-Syndic (Le Président)
- Secrétaire : Mme Laurence Rimaz
- Scrutateurs : Mme Géraldine Barras (pour la partie côté fenêtres - 35 personnes)
M. Steve Rolle (pour la partie côté salle de sport - 37 personnes)
- Présents : 6 Conseillers communaux
72 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)
2 Personnes externes à la Commune (sans droit de vote)
Soit un total de 74 participants
- Lieu : Halle polyvalente – Avry-devant-Pont
- Excusé(e)s : 3 personnes
-

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 17 mai 2018
2. Budget de fonctionnement 2019 et rapport de la Commission financière
3. Investissements 2019 et rapports de la Commission financière, décisions spéciales sur :
 - 3.1 Rénovation des routes et trottoirs Fr. 400'000.-
 - 3.2 Adduction d'eau
 - 3.2.1 Les Jorettes Fr. 180'000.-
 - 3.2.2 Avry-devant-Pont / village Fr. 300'000.-
 - 3.3 Rénovation école de Gumefens Fr. 300'000.-
 - 3.4 Réfection des routes forestières Fr. 250'000.-
 - 3.5 Epuration / assainissement du bas du secteur Les Planchettes Fr. 65'000.-
 - 3.6 Mise en séparatif secteur « En la Fin » Avry-devant-Pont Fr. 330'000.-
 - 3.7 Ordures ménagères secteur Le Bry – mise en place de deux moloks Fr. 20'000.-
4. Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2019
5. Nomination de membres à la Commission d'urbanisme et de l'énergie
6. Approbation des modifications du règlement scolaire
7. Approbation des modifications du règlement du personnel
8. Approbation du règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions
9. Approbation des modifications des statuts du Réseau santé social de la Gruyère RSSG
10. Informations du Conseil communal
11. Divers

M. le Président ouvre l'Assemblée communale à 20h05.

Il souhaite la bienvenue à la presse, le journal « La Gruyère », ainsi qu'à chaque citoyen. Il rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 48 du 30 novembre 2018, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout-ménage.

Les 3 personnes excusées sont citées. Deux scrutateurs sont nommés, il s'agit de **M. Steve Rolle** pour la partie « côté salle de sport » et de **Mme Géraldine Barras** pour la partie « côté fenêtres » et la table du Conseil. Il rappelle que la Secrétaire ainsi que le journaliste ne peuvent pas voter.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé.

La présentation de l'Assemblée est projetée à l'écran et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques sur l'ordre du jour. Comme il n'y a pas de remarque, l'ordre du jour **est approuvé tel quel**.

Point 1**Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 mai 2018**

M. le Président rappelle que le PV n'est pas lu puisqu'il est disponible dans le journal communal et sur le site internet. Il demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec le procès-verbal. Comme il n'y en a pas, il invite celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal du 17 mai 2018 est accepté à l'unanimité

Point 2**Budget de fonctionnement 2019 et rapport de la Commission financière**

M. le Président rappelle que seule une présentation du budget de fonctionnement ainsi que le rapport de la Commission financière seront présentés, puisque les chiffres ont paru dans le bulletin communal et que seuls les totaux des charges et revenus seront lus. Le détail est affiché à l'écran (voir présentation annexée).

Le budget de fonctionnement 2019 se solde par un déficit de CHF 30'036.25. A noter un total de charges réelles, imputations internes déduites pour 2019, de CHF 7'713'000.00 et un total des revenus réels de CHF 7'283'000.00. Le total des charges par habitant pour 2019 est de CHF 4'040.00 pour 1'810 habitants au 31.10.2018. A relever que la population légale au 31.12.2017 était de 1'807 habitants. Le déficit pour 2019 est inférieur d'environ CHF 100'000.00 par rapport au budget 2018. Cela est dû principalement à l'augmentation des revenus. Il informe que le Conseil communal a décidé d'augmenter le prix de l'eau potable de 10 centimes dès janvier 2019. Le compte « 70-eau » n'étant plus couvert depuis plusieurs années. Le nouveau prix de l'eau sera de CHF 1.35/m³. Le prix pour l'épuration reste inchangé.

M. le Président demande s'il y a des questions, comme il n'y en a pas il donne la parole à **M. Jean-Claude Wyss**, Président de la Commission financière.

M. Jean-Claude Wyss salue l'assemblée, le Conseil communal et le personnel. Puis il remercie **M. Pierre Broye** pour le travail effectué durant de nombreuses années en tant que membre et président de ladite Commission. Il remercie également les deux nouveaux membres élus lors de la dernière assemblée, soit **M. Yannick Maisonneuve**, déjà extrêmement engagé depuis sa nomination et **M. Richard Fragnière**. Il donne lecture du rapport de la Commission financière. Le budget de fonctionnement pour l'exercice 2019 a été établi selon des bases établies par le canton et passé au peigne fin par notre Commission. Les comptes ont été présentés par le Conseil communal et chaque question posée a ainsi eu une réponse. Les recettes fiscales globales sont en augmentation de CHF 458'000.00 par rapport au budget précédent. A noter également que plusieurs subventions cantonales disparaîtront dès 2019, notamment pour les transports scolaires. Au niveau des charges, intérêts et amortissements compris, ainsi que par le jeu des imputations internes, nous nous trouvons dans une continuité tout à fait correcte face à la situation économique, avec tout de même l'augmentation de participation aux coûts via les pots communs pour les écoles primaires, secondaires, les homes, les EMS et l'aide familiale. Par contre, pour l'eau il y a lieu de procéder à une augmentation de 10 centimes par m³ d'eau potable, soit un prix de CHF 1.35/ m³ dès le 1^{er} janvier 2019 pour tout dépassement dès 100 m³ consommés par compteur. Le tout découlant des travaux d'assainissement du réseau, de l'entretien des collecteurs et du curage. Cela aura un impact sur les investissements futurs qui seront présentés lors de cette assemblée. Le résultat final du budget pour l'exercice 2019 nous donne une perte sur le fonctionnement de CHF 30'036.25. Cette perte ne remet pas en cause une modification du taux d'imposition des personnes physiques et morales qui s'élève actuellement à 75%, ni à la contribution immobilière de 2%. A noter et à préciser que l'endettement par habitant est très inférieur à la moyenne cantonale, ce qui donne une bonne capacité d'investissements. Comme déjà informé lors de notre rapport de l'exercice précédent nous réitérons nos félicitations quant à l'excellent travail effectué par nos instances, soit de négociation ou de renégociation, au niveau des taux d'intérêts, pour les emprunts ainsi que de la sécurisation des taux extrêmement bas sur plusieurs années. Dès lors, la Commission financière recommande d'approuver ce budget de fonctionnement 2019.

M. le Président remercie **M. Wyss** et confirme qu'effectivement le Conseil communal a vu la Commission financière pour mettre au point le budget avant de le finaliser. Il précise qu'on votera après le budget d'investissement.

Point 3**Investissements 2019 et rapport de la Commission financière**

M. le Président lit les investissements, lesquels sont affichés à l'écran. Les investissements qui sont en gris sur l'affichage sont ceux qui seront votés ce soir, il ne va pas les lire puisqu'ils seront passés en revue plus tard.

Les nouveaux investissements pour 2019 se montent à CHF 1'845'000.00, moins les CHF 40'000.00 de revenu, ce qui nous donne un investissement net de CHF 1'805'000.00. Dans les totaux pour 2019, y compris les reports, on arrive à un total de CHF 2'680'000.00. Etait également publiée dans le journal communal la planification des investissements de 2019 à 2024. Dans la colonne 2019 figurent ceux qui seront votés ce soir, pour les autres années, les chiffres sont à titre informatif, il s'agit d'une planification. Il redonne la parole à **M. Jean-Claude Wyss** pour son rapport de la Commission financière.

M. Jean-Claude Wyss répète ce qui avait été transmis lors de la précédente assemblée communale pour le budget 2018, soit que lors de l'établissement des budgets d'investissements il doit être précisé que le Conseil communal doit assumer la responsabilité des projets présentés et que selon la loi sur les communes, il est bien noté que la Commission financière doit donner son préavis sur l'engagement financier et qu'elle analyse l'impact desdits projets sur les finances communales. De plus, elle doit examiner le but des dépenses ainsi que le plan de financement, lequel a été mis en place sur la demande de notre Commission depuis l'exercice 2017. Il est mis à jour systématiquement pour les cinq années à venir.

Pour l'exercice 2019, les investissements nets, report des exercices précédents compris (taxes et subventions déduites), s'élèveront à CHF 2'740'000.00. Sur ce montant global et selon les indications postes par postes transmises par le Conseil communal, un montant de CHF 1'845'000.00 sera réglé par les comptes de liquidités courantes. Un peu plus du tiers de ce budget d'investissement est dédié à l'assainissement du réseau et l'approvisionnement en eau et qu'environ le quart sera utilisé aux routes, routes forestières et trottoirs. Notre trésorerie courante nous le permettant, il n'est pas nécessaire d'emprunter tout ou partie de ce montant, malgré les taux extrêmement bas que nous vivons depuis des mois. Ces investissements courants ou spéciaux deviennent quasi obligatoires si l'on veut que notre Commune vive dans un bien être respectueux des contribuables et qu'elle soit et reste attractive pour vous tous. De plus la capacité d'investissements, calculée sur les cinq dernières années et transmise par le Service des communes en date du 10 octobre 2018, nous permet de mettre à exécution cette possibilité de non-emprunt.

La Commission financière donne son préavis positif en globalité pour les 7 investissements soumis et recommande à l'assemblée d'approuver l'enveloppe totale proposée.

M. le Président remercie **M. Wyss** et passe à la présentation de chaque investissement.

Point 3.1

Rénovation des routes et trottoirs pour CHF 400'000.00

M. le Président explique que cet investissement est subdivisé en trois parties, d'abord la réfection du trottoir au Bry, entre l'école et l'entrée du village pour CHF 300'000.00, le remplacement du revêtement bitumeux à la route du Stand au Bry pour CHF 25'000.00 et le remplacement du revêtement bitumeux à la route du Lac à Gumefens pour CHF 75'000.00. Il donne la parole à **M. Jean-Jacques Reynaud**, responsable des routes.

M. Jean-Jacques Reynaud explique que sur la présentation affichée, on voit que les bordures du trottoir s'écroulent, la construction était faite de manière légère avec des bordures plutôt utilisées pour le jardin. On voit aussi la dégradation au niveau du revêtement et signale qu'il avait déjà été repris. Pour la réfection, on peut essayer de bricoler ou faire un nouveau soutènement pour pérenniser dans le temps. Il y a plusieurs solutions possibles, une avec des pieux par forages spéciaux, des pieux métalliques plantés à 2.50-3.50 m dans le sol avec des éléments préfabriqués qui viennent glissés à l'intérieur. Une autre solution serait la pose de gabions, mais c'est plutôt la première variante qui serait choisie pour éviter de devoir démonter tout le trottoir. Il faudra encore avoir des discussions avec l'ingénieur et le Service des ponts et chaussées. Ce travail se fera hors période d'école, car le trottoir sera totalement fermé. On va essayer pour cette année, sinon les travaux seront reportés en 2020. Le devis estimatif est de CHF 300'000.00, à voir si les soumissions devront passer par les marchés publics.

Pour la route du Stand au Bry, depuis la route du Villars-d'Avry jusqu'à la hauteur de chez Balmer, la route se disloque complétement sur 60 m et doit être refaite, devis estimatif pour CHF 25'000.00.

Pour la route du Lac à Gumefens, direction le terrain de foot, la première partie avait été refaite pour le tournoi Sekulic en 2012. Tous les hivers on doit reboucher, car tout est démonté et la seule solution est de refaire le bitume en stabilisant le fond, compacter et goudronner dessus sur 220 m. Le devis estimatif est de CHF 75'000.00. A savoir qu'on ne peut pas attendre de faire les travaux avec ceux liés à l'accès au lac qui ne se feront probablement pas dans les toutes prochaines années.

M. le Président remercie **M. Reynaud** et demande s'il y a des questions.

M. Marcel Schmutz demande si des subventions ont été demandées à l'armée pour le trottoir. **M. le Président** répond que non, car sauf erreur l'armée a abandonné les ouvrages militaires qui étaient dessous. **M. Schmutz** dit qu'il y a toujours eu des problèmes avec ce trottoir à cause de ces minages.

M. René Bifrare précise que l'armée a rempli les puits de mines de béton et qu'ils sont bien abandonnés.

M. Antoine Gremaud demande ce qu'il en est de la planification des investissements, car pour les années futures on voit que pour les routes et trottoirs il y a CHF 1'600'000.00, l'accès lac CHF 2'000'000.00, parking public Ogoz CHF 200'000.00, parking Les Marais CHF 200'000.00 et les routes forestières pour CHF 850'000.00. Il demande s'il y a des erreurs ou est-ce qu'on va vers des investissements extrêmement lourds sur toutes les routes de la Commune. **M. le Président** rappelle qu'il s'agit de projets pour la planification et que chaque investissement sera validé chaque année. Les chiffres ne sont pas mis pour faire peur, mais effectivement il y aura pas mal de frais sur notre réseau routier ces prochaines années. **M. Jean-Jacques Reynaud** confirme que l'état des routes se dégrade et que le but n'est pas de soutirer de l'argent aux citoyens. Certains montants étaient liés à l'accès aux rives du lac, mais tout est bloqué pour l'instant. **M. Antoine Gremaud** demande qu'une vérification de cette planification soit faite, car ça lui fait peur.

M. le Président demande aux personnes qui acceptent la rénovation des routes et trottoirs pour un montant de CHF 400'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 3.2**Adduction d'eau 3.2.1 Les Jorettes pour CHF 180'000.00**

M. Jean-Jacques Reynaud reprend la parole pour expliquer le plan affiché pour le secteur « La Biola – La Joretta » sur les hauts de Gumefens. Le réservoir des Monts a été relié en 2006 au réseau de Sorens, car ils n'avaient plus d'eau à cause de la sécheresse et actuellement la Commune fournit toujours de l'eau à Sorens. Il y a deux hydrantes qui sont sur un bras en attente et qu'il faut purger tous les mois. Il y a actuellement 8 maisons qui sont raccordées directement à la source des Monts par une ancienne conduite. En 2016 on a eu une pollution sur le réservoir des Monts, cette pollution venait probablement de la source, mais on n'a pas pu le prouver et avons dû poser un UV pour traiter l'eau. Le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires SAAV exige que toutes les maisons encore fournies par la source soient raccordées au réservoir, pour éviter tout risque sanitaire. Il a été décidé de les raccorder sur la conduite de Sorens et de construire un nouveau bras pour les desservir. La défense incendie est complétée par 3 nouvelles hydrantes, à savoir qu'elles seront encore subventionnées par l'ECAB. Car dès 2019 il n'y aura plus subvention, mais nous avons fait la demande assez tôt et pourrons en bénéficier. Toutes les conduites privées seront supprimées. La consommation de ces 8 maisons supplémentaires est de 1'500 ou 1'600 m³ par année et c'est OK pour Sorens. **M. Reynaud** précise qu'on n'a pas le choix. Il faudra encore prendre contact avec les propriétaires pour passer sur leur terrain pour le nouveau tracé de la conduite. Si tout va bien, les travaux seront réalisés durant le 2^{ème} trimestre 2019, après la publication, ou reportés à l'automne.

Adduction d'eau 3.2.2 Avry-devant-Pont / village pour CHF 300'000.00

M. Jean-Jacques Reynaud continue avec le remplacement de la conduite reliant la route de la Tour à Charmont, secteur Avry, d'une longueur de 430 m. Sur le plan on voit la conduite qui descend depuis le réservoir, elle a été changée en 2004. Les autres conduites sont encore en acier et ont environ 50-60 ans, elles rouillent et on a déjà eu plusieurs fuites. Actuellement on a le chauffage à distance qui part depuis le bâtiment communal et qui dessert l'église, l'école et la HAP. Ce chauffage à distance va être remplacé, comme présenté lors d'une assemblée précédente, et au départ il devait reprendre le même tracé. Cependant, ce tracé n'est plus permis par le Service de l'environnement car trop près du ruisseau. La solution est de monter dans la route. On va profiter de suivre le même tracé avec la conduite d'eau et prolonger jusqu'où elle a été refaite en 2004. Avec une fouille commune avec le Groupe E Celsius pour le chauffage à distance, cela nous permet de réduire les coûts. Des vannes seront également ajoutées et on pourra ainsi fermer l'eau par secteur si nécessaire.

M. le Président remercie **M. Reynaud** et demande s'il y a des questions sur le secteur les Jorettes.

Mme Anne Schmitt demande si les travaux passeront dans la route ou dans les prés. **M. Reynaud** répond qu'ils passeront dans les champs.

Comme il n'y a pas de question pour le secteur du village d'Avry-devant-Pont, **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent l'investissement pour l'adduction d'eau pour un montant de CHF 180'000.00 et de CHF 300'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 3.3**Rénovation école de Gumefens pour CHF 300'000.00**

M. Olivier Oberson prend la parole et explique que ces travaux font suite à la validation de d'étude passée en assemblée en décembre 2016. Les travaux à faire concernent : la maçonnerie / nettoyage des bétons / application d'une résine pour éviter la pénétration de l'eau / refaire les joints de dilatation entre les éléments de béton / étanchéité de la place entre les deux bâtiments / remplacement des 4 portes de garage / remplacement des stores coté lac / peinture à refaire sur la partie thermolaquée / électricité à revoir autour de l'école / barrière en métal à sabler / peinture à refaire de l'ancienne école et remplacement des fenêtres / remplacement du couvert du parking côté professeurs / sol des 4 salles de classe à poncer et revitrifier / remplacement d'une fenêtre à l'étage.

M. le Président remercie **M. Oberson** et demande s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, il demande aux personnes qui acceptent la rénovation de l'école de Gumefens pour un montant de CHF 300'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 3.4**Réfection des routes forestières pour CHF 250'000.00**

M. le Président garde la parole et montre sur le plan où se situe la route devant être refaite, c'est-à-dire depuis l'entrée de la forêt côté Avry jusqu'au parking à l'épingle direction l'antenne, longueur 1'200 m. Sur les photos, on voit l'état de la route avec le goudron craquelé et des nids de poule qu'on a déjà dû reboucher. Selon une vision locale avec un ingénieur, c'est le grand moment de faire quelque chose, sinon le coffre sera perdu. Une visite complète des routes forestières, sur 4,5 km, a été faite et le Service des forêts, M. Robert Jenni, a été informé de l'intention de refaire la route. La bonne nouvelle c'est qu'il y a des subventions du canton qui pourraient être de l'ordre de 50%.

M. René Bifrare demande si Swisscom participe aux frais. **M. le Président** répond que non, car une convention avait été signée en 1995 avec les 3 communes dans laquelle il est mentionné que les Télécom PTT, Direction Fribourg, verse une indemnité à la Commune d'Avry-devant-Pont pour la remise en état ultérieure de la route et l'entretien un montant de CHF 100'000.00 pour solde de tout compte. Aucune prétention ultérieure ne pourra être faite.

Comme il n'y a pas d'autres questions, **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent la réfection des routes forestières pour un montant de CHF 250'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 1 abstention

Point 3.5

Epuration / assainissement du bas du secteur Les Planchettes pour CHF 65'000.00

M. Daniel Savary prend la parole et explique que suite aux importantes intempéries de cet été, la réfection et l'augmentation du diamètre de ce tronçon sont à mettre en œuvre de toute urgence. Ceux qui habitent dans les environs ont pu voir que le couvercle situé à la hauteur de la route de la Tour s'est soulevé et les parcelles voisines ont été inondées. Des investigations ont été faites par le passage d'une caméra dans la canalisation par en haut et par en bas et on constate que le diamètre est faible par rapport à toute l'eau qui arrive des Planchettes. Ce tronçon n'avait pas été rénové lors de la mise en séparatif des Planchettes. On a constaté aussi que la canalisation est en mauvais état et que des obstacles empêchaient le passage complet de la caméra. Comme expliqué juste avant par M. Reynaud, on est dans le secteur du passage du chauffage à distance, donc du ruisseau. Ce secteur réclame passablement de mesures de protection, d'où une concertation avec le Service de l'environnement, secteur lac et cours d'eau. Une vision locale a été faite avec M. Sauterel, pour voir comment faire pour que l'exutoire de la canalisation en amont du ruisseau des Marches se fasse en respectant les prescriptions légales au niveau de la protection des cours d'eau. Cela se fait aussi en concertation avec les propriétaires des parcelles privées qu'on longe et on doit respecter ce qui a été construit. L'ancienne canalisation de 35 cm sera gardée pour l'évacuation de la petite fontaine. La nouvelle canalisation aura un diamètre 50 cm, ce qui permettra d'absorber l'entier du secteur des Planchettes et des constructions futures, notamment En Bovigny.

M. le Président remercie **M. Savary** et demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas et demande aux personnes qui acceptent cet investissement pour l'épuration / assainissement du bas du secteur Les Planchettes pour un montant de CHF 65'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale – résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 3.6

Mise en séparatif secteur « En la Fin » Avry-devant-Pont pour CHF 330'000.00

La parole est redonnée à **M. Daniel Savary**. Une question avait été posée lors d'une dernière assemblée pour savoir ce qui restait à faire comme mise en séparatif. Là on entame le dernier gros morceau de cette mise en séparatif pour le secteur qui va d'en aval du Vignier jusqu'en amont de Charmont. Il y a peu de maisons à assainir, mais c'est un secteur où il y a beaucoup d'eaux parasites qui arrivent dans les eaux usées et vont à la STEP, ce qui crée une surcharge. Cette mise en séparatif doit se faire et est prévue au PGEE. On va s'arrêter au passage de l'autoroute qui sera assez compliqué et fera l'objet d'une étape ultérieure. Ce soir il s'agit donc du premier tronçon de la dernière étape de la mise en séparatif.

Il n'y a pas de question. **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent la mise en séparatif du secteur « En la Fin » à Avry-devant-Pont pour un montant de CHF 330'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale – résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 3.7

Ordures ménagères secteur Le Bry – mise en place de deux moloks pour CHF 20'000.00

M. Daniel Savary commence par faire une parenthèse et informe les citoyens de Gumefens que les moloks débordent car les habitants d'Avry n'ont pas accès à la déchetterie en raison du chantier de la centrale de chauffe. Ils seront vidés au plus vite. Le secteur le Bry n'étant pas équipé en libre accès, il a été constaté que certains citoyens amènent leurs déchets dans les containers d'Avry lorsque la déchetterie est fermée. Les containers d'Avry seront remplacés par deux moloks durant les travaux de la centrale de chauffe, objet déjà voté en assemblée. Il est donc proposé de donner aussi aux habitants du Bry la possibilité de pouvoir déposer leurs ordures en tout temps par la pose de deux moloks. L'étape suivante sera le secteur de Villarvassaux et peut-être l'ultime étape lors de l'aménagement des rives du lac.

M. Steve Rime demande où ils seront posés ? **M. Savary** répond qu'ils seront entre la déchetterie et l'entrée de l'entreprise Schafer, en accord avec cette société.

M. Yves Savary demande s'il y aura un molok pour le papier ? **M. Daniel Savary** répond que non, uniquement pour les sacs rouges. Il faudrait étudier le cas pour éviter que des moloks à papier soient remplis d'autres déchets. Il précise que les moloks à Gumefens fonctionnent bien et qu'on vérifie systématiquement s'il y a des sacs noirs dedans. Quand c'est le cas, les sacs noirs sont vidés et on a déjà retrouvé et tancé les contrevenants.

Comme il n'y a plus d'autres questions, **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent la mise en place de deux moloks au Bry pour un montant de CHF 20'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale – résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 4

Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissement 2019

M. le Président dit qu'on va pouvoir passer à l'approbation en bloc des budgets de fonctionnement et d'investissement et demande si la Commission financière souhaite apporter un complément. Comme ce n'est pas le cas et qu'il n'y a plus de question, les deux budgets sont passés au vote et les personnes qui les acceptent sont priées de s'exprimer par main levée.

Les budgets de fonctionnement et d'investissement 2019 sont acceptés à l'unanimité

M. le Président remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

Point 5

Nomination de membres à la Commission d'urbanisme et de l'énergie

M. le Président rappelle que selon l'article 36, al. 2 de la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions, « le Conseil communal constitue une commission d'aménagement permanente qui l'appuie dans l'élaboration du plan d'aménagement local et l'application de celui-ci. La commission est composée d'au moins cinq membres, dont la majorité est désignée par l'assemblée communale ou par le conseil général ».

Il informe que pour notre Commune, il y a 7 membres, dont 3 Conseillers communaux. Il nomme les personnes qui ont demandé à faire partie de cette commission, dont 4 sont à élire ce soir. Il s'agit, dans l'ordre alphabétique, de :

- **M. Patrick Bize**, Gumefens
- **M. Olivier Buchs**, Gumefens
- **M. Lionel Joner**, Gumefens
- **M. Jean-Pierre Pochon**, Avry
- **M. Olivier Schmutz**, Le Bry

M. le Président demande s'il y a d'autres personnes intéressées ? Ce n'est pas le cas. Il demande si les personnes citées maintiennent leur intérêt pour cette Commission ? Oui. Comme il y a plus de candidats que de sièges à repourvoir, on va procéder à une élection selon l'article 9 du règlement d'exécution de la loi sur les communes.

Mme Ludmila Muschietti demande si chacun peut se présenter pour connaître les professions avant de voter.

M. le Président invite les 5 candidats à venir devant l'assemblée pour se présenter.

M. Patrick Bize habite à Gumefens et est ingénieur dans un bureau d'ingénieur à Belfaux. Sa profession l'amène à travailler pour tout ce qui est des infrastructures routières et autoroutières, avec une vision qui englobe l'environnement et la mobilité. Il pense pouvoir amener un certain nombre de choses dans une commission liée l'énergie et à l'urbanisme, il travaille depuis une trentaine d'années dans ce métier.

M. Olivier Buchs habite à Gumefens depuis 25 ans et est père de deux enfants. Il est ingénieur-géomètre au Service du cadastre de l'Etat de Fribourg. Il s'occupe de l'aspect foncier, de l'aménagement et pense avoir les connaissances utiles pour cette commission.

M. Lionel Joner est responsable de planification chez Cartier à Fribourg. Il habite la Commune depuis qu'il a 4 ans, il a fait toutes ses classes ici. Il était parti pour faire ses études et a repris la maison de ses parents depuis une année et demie. Il souhaite s'investir, car c'est un juste retour sur ce qu'il a reçu dans la Commune lorsqu'il était enfant. Il a été 10 ans président et caissier d'un club de sport et n'a pas de prétention au niveau des connaissances techniques pour cette commission. Il s'engage dans tout ce qu'il fait et à envie d'apprendre.

M. Jean-Pierre Pochon est architecte indépendant, diplômé de l'Ecole polytechnique de Zürich. Il habite Avry depuis 14 ans. Il est confronté tous les jours aux questions d'urbanisme dans ses projets. Avec la nouvelle LAT, la question de la densification est délicate à traiter et c'est un sujet qui l'intéresse et il est disposé à s'investir dans cette commission.

M. Olivier Schmutz vient de la Commune du Bry, il y est né, à 48 ans et est père de deux enfants. Il est maître socio-professionnel boulanger-pâtissier à l'Institution du Radeau à Orsonnens. Aucune profession qui touche à l'urbanisme, si ce n'est un intérêt à apprendre et à s'investir pour le développement de la Commune. Il a été membre du Conseil communal de Le Bry, de la Commission de nomenclature et de la Commission scolaire.

M. le Président les remercie. On passe à la votation par bulletin secret. Lors de la distribution des bulletins de vote il donne les consignes que seulement 4 noms peuvent être inscrits et le même nom ne peut pas être inscrit deux fois. Une fois les bulletins rentrés, les deux scrutateurs, les deux caissières et la secrétaire procèdent au dépouillement. Une pause de 10 minutes est accordée à l'assemblée.

Résultats du vote :

Nombre de bulletins distribués	72
Nombre de bulletins rentrés	72
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de bulletins blancs	0 (mais 7 votes blanc)
Nombre de bulletins valables	72
Majorité absolue de bulletins valables	37

M. le Président annonce les candidats et leur nombre de voix.

M. Olivier Buchs	69 voix
M. Jean-Pierre-Pochon	66 voix
M. Patrick Bize	65 voix
M. Lionel Joner	54 voix
M. Olivier Schmutz	27 voix

Sont élus à la Commission d'urbanisme et de l'énergie, **Messieurs Buchs, Pochon, Bize et Joner**. Ils sont applaudis par l'assemblée. **M. le Président** remercie **M. Olivier Schmutz** de sa participation. Les élus seront convoqués par le Conseil communal pour une première séance qui n'est pas encore définie.

M. Laurent Liard demande le nom des Conseillers communaux qui font partie de la Commission. **M. le Président** répond que ce n'est pas encore défini en raison du changement au Conseil communal, qu'actuellement il y a **M. Yvan Maillard**, responsable de l'aménagement, **M. le Président** lui-même du fait qu'il remplace le Syndic et un siège vacant. Mais actuellement tout le Conseil communal travaille sur le dossier de l'aménagement et les membres seront nommés dès la reconstitution du Conseil.

Point 6

Approbation des modifications du règlement scolaire

M. le Président précise qu'il s'agit uniquement de modifications à valider, car le règlement scolaire a déjà été approuvé et donne la parole à **M. Pierre Justin Morard**, responsable des écoles. Il confirme que le règlement scolaire a déjà approuvé en assemblée du 17 mai 2018. Après cette approbation, le règlement a été transmis à la DICS pour validation. La DICS a retourné notre règlement sans l'approuver en demandant qu'on modifie deux articles. Les articles modifiés sont affichés à l'écran. Il s'agit de l'article 9 qui concerne le conseil des parents. La manière dont on l'avait formulé laissait la possibilité d'avoir des parents d'élèves en infériorité numérique dans ce conseil, ce qui n'a pas été accepté par la DICS. La modification a ainsi été faite pour que le conseil des parents soit composé en majorité de parents d'élèves avec une composition de 7 membres, dont 4 parents d'élèves. Une modification a aussi été demandée pour l'article 12 qui concerne l'accompagnement des devoirs. A savoir que c'est quelque chose qui n'est pas mis en place dans la Commune actuellement, et dans le précédent règlement on n'avait pas indiqué de tarif, ce qui n'a pas été validé non plus. Dans la modification, le montant maximum pour une participation financière des parents en cas d'accompagnement des devoirs est fixé à CHF 25.00/heure. A la suite de cette assemblée, le règlement scolaire tel que modifié sera envoyé à la DICS pour validation.

M. le Président remercie **M. Morard** et demande s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, il demande aux personnes qui acceptent les modifications du règlement scolaire de s'exprimer par main levée.

Les modifications du règlement scolaire sont approuvées à l'unanimité

Point 7

Approbation des modifications du règlement du personnel

Avant d'aborder ce point, **M. le Président** demande aux personnes concernées de se récuser, c'est-à-dire les employés de l'édilité, de l'administration ainsi que les personnes ayant un lien de parenté direct. Les 8 personnes concernées se récusent. Il propose que la secrétaire reste dans la salle pour la prise du PV et aussi parce qu'elle n'est pas citoyenne de Pont-en-Ogoz et ne pourra pas voter. Il demande si quelqu'un s'y oppose, non pas d'objection.

M. le Président informe que ce règlement avait été validé en 2007. Les articles modifiés sont affichés à l'écran. Pour l'article 2, il s'agit de préciser que le règlement s'applique aux personnes engagées au service de la Commune, pour l'accomplissement de tâches publiques, et que pour des tâches secondaires, les contrats sont soumis au Code des obligations. L'article 50 concerne la durée des vacances. Il lit l'ancien règlement où la durée était de 4 semaines jusqu'à 50 ans, de 5 semaines jusqu'à 60 ans et 6 semaines au-delà. Pour se rallier au règlement de l'Etat, la proposition est d'accorder 5 semaines jusqu'à 49 ans révolus, 5.5 semaines dès 50 ans révolus et laisser 6 semaines à partir de 60 ans. A noter que ce règlement doit ensuite être validé par le Conseil d'Etat.

M. Laurent Liard demande ce qu'il en est des instituteurs. **M. le Président** répond que les instituteurs ne sont pas inclus dans notre règlement. Il ajoute que c'est aussi par soucis d'équité, car beaucoup de communes adoptent ce règlement et c'est aussi pour motiver notre personnel, car cette semaine ou demi-semaine en plus est la bienvenue pour tous.

Comme il n'y a pas d'autres questions, **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent les modifications du règlement du personnel de s'exprimer par main levée.

Les modifications du règlement personnel sont approuvées à la majorité, avec 1 refus et 2 abstentions

Les personnes récusées reviennent dans la salle, M. le Président les informe du résultat.

Point 8

Approbation du règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions

M. le Président dit qu'il ne sera pas lu puisque publié sur le site de la Commune et à disposition à l'administration. Ce règlement remplace les trois règlements des anciennes communes et que ce règlement n'avait pas été refait lors de la fusion. Le point important concerne les émoluments administratifs, il lit le point 4. A savoir que le règlement a déjà été transmis à Fribourg pour préavis. Dès l'approbation par l'assemblée communale il sera transmis à la DAEC pour approbation par M. Jean-François Steiert, Conseiller d'Etat.

M. Antoine Gremaud n'a pas lu le règlement mais demande à quoi ça correspond si on reprend la situation d'avant, est-ce qu'il y a une hausse pour celui qui construit et d'où viennent les chiffres. Est-ce que c'est l'Etat qui a indiqué que dans les communes on pratique ça ou est-ce plutôt une moyenne.

M. Christophe Tornare répond étant donné qu'il est en partie l'auteur de ce règlement durant sa syndication. Ce nouveau règlement synthétise les 3 règlements d'avant la fusion en 2003. Il y a une petite hausse par rapport à des nouveaux contrôles qui n'existaient pas à l'époque, notamment tout ce qui est contrôle énergétique. Pour le reste il n'y a pas d'augmentation, mais on se méfie que de nouveaux contrôles soient exigés, ce que notre règlement permettrait, par exemple en termes d'incendie. Sorens et Marsens ont des architectes donc cela coûte bien plus cher que CHF 80.00/hre.

M. René Bifrare informe que lors de l'élaboration de l'ancien règlement du Bry, il y avait eu un dictat du canton qui disait que pour les tarifs, on devait respecter des montants pour couvrir les frais, mais sans faire de bénéfice sur les émoluments. Le calcul était fait par rapport au travail fourni.

Comme il n'y a pas d'autres questions, **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent le règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions de s'exprimer par main levée.

Le règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions est approuvé à la majorité, avec 2 refus et 1 abstention

Point 9

Approbation des modifications des statuts du Réseau santé social de la Gruyère RSSG

La parole est donnée à **M. Daniel Savary**, responsable pour les EMS. Le RSSG a préparé un texte un peu juridique pour présenter en assemblée et il va en lire des extraits. Ces statuts étaient également en ligne.

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir la loi sur les seniors, la loi sur les prestations médico-sociales et la loi sur les indemnités forfaitaires, la teneur des statuts du RSSG a été adaptée. A savoir qu'il y a 3 lois qui ont été adoptées par le Grand Conseil et qu'elles ont une application directe sur les statuts du RSSG. Une des modifications induites par ces nouvelles lois consiste au niveau des limites d'investissement. Il nous lit le texte : *Considérant la mise en œuvre du Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement ont été augmentées; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de*

francs se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

C'est le RSSG qui se donne la possibilité de s'endetter à hauteur de 80 millions de francs dans l'optique de la création de nouveaux EMS. Dans la presse ces jours on a pu lire ce qui se met en place dans la Commune de Gruyères, c'est-à-dire de regrouper les lits des établissements médico-sociaux dans un nouvel EMS et fermer ou réadapter les anciennes bâtisses. A savoir que les décisions de l'Assemblée des délégués concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire. Les habitants de la Gruyère auront l'occasion de se prononcer sur ces investissements, car la mise en réseau des EMS est en train de se réaliser. A voir encore qui prendra le lead de cette mise en réseau, les associations de communes, les communes ou le RSSG.

M. le Président précise qu'il s'agit de modifications et non pas de tous les statuts.

M. Michel Schmitt est étonné qu'on ne sache pas encore qui sera le pilote et demande si le projet est suffisamment mûr ? **M. Savary** dit que le projet de Gruyères est actuellement piloté par l'association 4 EMS, association adoptée en assemblée communale dont fait aussi partie l'EMS d'Humilimont, la Commune de Bulle et de Sorens. Lors de la dernière assemblée des délégués du RSSG, une question a été posée aux délégués à savoir si c'est encore les associations de communes ou le RSSG qui pilotera le renouvellement des EMS. C'est un vaste débat et on est au début du processus. Quoi qu'il en soit, on n'aura pas plus de lit en EMS, mais des lits qui vont être renouvelés, car les exigences ont changé, les gens ne veulent plus de chambres communes mais veulent des chambres séparées. Certains bâtiments sont trop vieux, par exemple la Maison bourgeoise à Bulle ou Humilimont et tout ceci nécessite une grande remise à niveau. Ces statuts modifiés permettent au RSSG de gérer tout ça si les communes les acceptent.

Comme il n'y a pas d'autres questions, **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent les modifications des statuts du Réseau santé social de la Gruyère RSSG de s'exprimer par main levée.

Les modifications des statuts du RSSG sont approuvées à la majorité avec 7 abstentions

Point 10

Informations du Conseil communal

M. Daniel Savary parle de l'investissement concernant la mise en séparatif du quartier du Pavillon, secteur Avry, qui a été voté l'année passée et informe que les travaux n'ont pas été mis en œuvre. Le plan est affiché à l'écran. A la suite de l'étude du projet prévu, on a constaté qu'il y a plusieurs problèmes, dont la présence de greppe ce qui engendrerait un surcoût. Au lieu de foncer tête baissée dans le projet, l'ouvrage a été remis sur le métier et une solution plus simple a été trouvée en collaboration avec la STEP de Vuippens. Depuis la STAP, il faudrait rejoindre la conduite AIRP qui est dans le lac et qui appartient aux communes de La Roche et Pont-la-Ville. Ces communes sont d'accord qu'on s'y raccorde et des conventions seront établies. Les travaux ne peuvent se faire que quand le lac est bas, donc il est trop tôt pour 2019. A voir pour 2020. L'investissement reste d'actualité et le projet doit être présenté et discuté avec les personnes concernées.

M. Daniel Savary revient sur un autre investissement passé l'année passée et qui avait été pas mal discuté à propos de la place de lavage. Différentes suggestions étaient venues durant l'assemblée, dont voir si une collaboration était possible avec l'entreprise Schafer. C'est ce qui a été fait, et on va laver les véhicules chez eux, mais pas les outils. Pour ça il a fallu installer un système de lavage et un système de mise hors gel qui devra encore être validé par le Service de l'environnement. Il souligne que le Conseil communal a retenu ce qui avait été voulu en assemblée.

M. le Président continue avec les informations communales par la nomination du remplaçant du Commandant des pompiers. Il s'agit de **M. Alan Fragnière** de Gumefens. **M. le Président** lui demande de se lever et le félicite d'avoir repris le commandement du corps des sapeurs-pompiers. Il est applaudi par l'assemblée.

M. le Président demande aux trois personnes remerciées ce soir de venir devant l'assemblée. Il s'agit de **M. Christophe Tornare**, ancien Syndic, **M. Jean-Pierre Bifrare**, ancien Commandant des pompiers et **M. Joseph Tissot**, ancien garde génisses.

M. le Président commence par remercier le plus ancien, **M. Joseph Tissot** qui a été garde génisses durant 11 ans. Responsable de l'agriculture, **M. le Président** a eu beaucoup de plaisir de travailler avec lui et les seules fois où il l'appelait, c'était pour dire qu'il n'y avait plus d'herbe. Il le remercie chaleureusement et une cloche lui est offerte.

Puis les sincères remerciements vont à **M. Jean-Pierre Bifrare**, pour toutes les années passées en tant que sapeur, Lieutenant et puis Commandant. Selon son souhait et comme sportif, un bon chez Crazy Prices lui est offert.

M. le Président remercie **M. Christophe Tornare** qui a quitté son poste de Syndic au 31 octobre 2018, après maintes fois où il nous a parlé qu'il avait un emploi du temps trop chargé. On a essayé de le retenir, car c'était quand même un avantage pour notre Commune d'avoir quelqu'un comme lui au Conseil communal. C'est donc

avec un grand regret qu'on l'a laissé partir, mais **M. le Président** tient à le remercier pour toutes ces années, car c'était vraiment un plaisir de travailler avec lui. Un double jéroboam et un bon au Vignier lui sont offerts. L'assemblée applaudit les trois personnes.

M. Christophe Tornare demande la parole. Il remercie de la confiance témoignée durant ses 9 années au Conseil communal. Il a eu beaucoup de plaisir et ce jusqu'à la fin. Il attire l'attention que la charge est importante. Il ne va pas faire un bilan sur ce qui a été fait, il a fait au mieux, certains sont contents d'autres moins, mais c'est une page qui se tourne. Il informe qu'il y aura une émission, Mise au point, le 6 janvier 2019, sur la fonction de Conseiller communal et sur les élus communaux. Le système de milice s'essouffle et il pense qu'il faut revoir ça et peut-être passé par une professionnalisation. Il adresse un grand merci à chacun et informe qu'il a pris sa tireuse à bière avec un fût de Noël à partager toute à l'heure. Il est applaudi une nouvelle fois.

M. le Président ouvre les divers et demande s'il y a des questions.

M. Chris Gabriel a une remarque à l'attention des nouveaux membres de la Commission d'urbanisme et d'énergie. Il lui semble important de dire que l'ancienne commission a démissionné en bloc et espère que leurs remarques soient prises en compte par le Conseil communal. **M. le Président** le remercie de la remarque et dit qu'il a oublié de le mentionner lors de la présentation du sujet. A noter que pour le PAL, lorsqu'un dossier est 15 mois à Fribourg, il est difficile de faire des séances.

M. René Bifrare a une réflexion au niveau des bus scolaires et de la sécurité avec des normes sévères, la formation des chauffeurs est poussée, les équipements stricts, expertises et autres et il se pose la question pourquoi ils ne sont plus équipés de pneus clous. Surtout avec la topographie de la Commune. Il a même appris que les conductrices avaient refusé de conduire les bus en raison de mauvaises conditions. M. le Président prend note de la remarque, chacun doit adapter sa vitesse aux conditions de la route et les conductrices doivent normalement chaîner, c'est de leur responsabilité. **M. Pierre Justin Morard** intervient et dit que les pneus clous sont bien quand il y a du verglas, mais que sur route mouillée ou sèche, l'adhérence est moins bonne. Il faudrait peut-être poser la question à des spécialistes du domaine pour savoir ce qu'il en est.

M. Vincent Braillard habitant les Terrasses d'Ogoz. Il remercie les personnes qui sont venues pour le permis d'habiter, et la réception du rapport et l'excellent travail. Il a deux questions :

1. Retour semi-positif du PAL, que les Terrasses d'Ogoz doivent être dézonées et veut connaître la position de la Commune.
2. Route d'accès qui est catastrophique, il y a des nids de poule de plus de 20 cm, qu'il y a des dégâts sur leurs véhicules. Que la Commune renvoie au promoteur et le promoteur renvoie à la Commune. Ils ont un manque d'information et veut savoir la position de la Commune par rapport à cette route d'accès et aux 100 m non goudronnés.

M. le Président répond qu'on ne va pas prendre position là-dessus, que c'est le canton qui décide et demande à **M. Yvan Maillard** s'il veut apporter des précisions. **M. Maillard** informe que la route n'est pas communale, donc ce n'est pas à nous de la remettre en état, mais au propriétaire. Concernant le retour du PAL, il y a le droit de recours encore en cours et le Conseil communal ne va pas se positionner ce soir. **M. Braillard** dit que ça devient impraticable et demande une intervention de la Commune auprès du promoteur. **M. Maillard** répond qu'il comprend, qu'il y avait une entente pour réaliser un parking, mais au vu de la situation, on attend de voir ce qui se passe par rapport au droit de recours. On veut bien contacter les Terrasses d'Ogoz, mais c'est plutôt une histoire entre le promoteur et les nouveaux propriétaires.

M. Richard Fragnière revient sur le PAL et une parcelle dont on est un peu tous propriétaires, la parcelle en bas de la Cure. Une remarque a été faite sans retour au Conseil communal, car ils n'ont pas été averti qu'elle était sortie de la zone à bâtir. Ils l'ont appris par la non-facturation de la taxe. **M. Yvan Maillard** répond que cette démarche avait été faite dans la première préalable, et qu'ils n'ont fait que reprendre ce qui avait été soumis à l'époque et ne connaît pas les démarches effectuées ou non avant. Malheureusement maintenant on ne pourra plus rien changer, en plus on a un problème de surdimensionnement qui encore plus important par rapport au dernier calcul fait par le SeCA.

M. Chris Gabriel tient à remercier le Conseil communal qui continue à soutenir le camp de ski et veut savoir ce qui a été décidé pour les futures années. **M. le Président** répond qu'en principe ils seront maintenus et que les frais d'écolage doivent encore être débattus au Grand Conseil.

M. Marcel Schmutz veut savoir ce qu'il en est de la fusion des sapeurs-pompiers de la Gruyère. **M. le Président** dit qu'une séance d'information aura lieu en avril, que c'est en cours et qu'on ne va pas y échapper.

M. Marcel Schmutz demande quel contrat a été négocié avec la Poste pour la résiliation du bail. **M. le Président** répond que le contrat a été résilié, qu'il y avait environ les 2/3 du bail restant et qu'un montant forfaitaire de CH 30'000.00 nous a été versé, le local nous appartient depuis le 1^{er} août 2018.

M. Marcel Schmutz demande un peu plus de respect pour le patrimoine communal, sans donner de précision. **M. le Président** pense qu'il parle des pompes lors du démontage du bâtiment de la déchetterie d'Avry et dit qu'on veille au respect de ce matériel.

En guise de conclusion, **M. le Président** adresse ses remerciements à ses collègues du Conseil, à l'administration, aux employés de l'édilité, aux membres des commissions et à toutes les personnes qui œuvrent directement ou indirectement pour la Commune. Il remercie les participants et les invite à partager une agape et souhaite de bonnes fêtes à chacun.

L'Assemblée est levée à 22h30.

En annexe : la présentation affichée à l'écran durant l'Assemblée fait partie intégrante du présent procès-verbal



Carnaval des enfants 1^{er} mars 2019



Comptes 2018 - Fonctionnement

Comptes de fonctionnement			Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
0	ADMINISTRATION	C. Tornare	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
			780'917	200'564	802'074	188'706	747'714	189'976
01	ASSEMBLEE COMMUNALE, CONSEIL, COMMISSIONS		150'132		151'062		121'662	
02	ADMINISTRATION GENERALE		573'003	200'564	592'008	188'706	568'268	189'976
09	BATIMENTS ADMINISTRATIFS		57'782		59'004		57'784	
	Excédents de charge ou de produit			580'353		613'368		557'738
1	ORDRE PUBLIC		144'837	38'834	153'028	32'000	125'794	40'452
12	JUSTICE	D. Savary	40'820		40'472		42'590	
14	POLICE DU FEU	O. Oberson	97'990	38'834	103'774	32'000	76'702	40'452
15	MILITAIRE	O. Oberson	'43		'500			
16	PROTECTION CIVILE	O. Oberson	5'985		8'282		6'502	
	Excédents de charge ou de produit			106'004		121'028		85'342
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	P. Morard	2'341'172	205'217	2'372'142	125'700	2'273'576	176'177
20	ECOLE ENFANTINE		148'772	8'328	151'086	8'000	145'813	23'813
21	CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE		1437'116	83'426	1469'641	51'700	1396'741	79'322
219	ACCUEIL EXTRASCOLAIRE "LES AMARIS"		91'990	105'462	80'953	58'000	70'528	65'798
22	ECOLES SPECIALISEES		302'549		307'975		294'981	
23	FORMATION PROFESSIONNELLE		44'403		50'000		46'952	
29	ADMINISTRATION SCOLAIRE		316'342	8'000	312'487	8'000	318'561	7'244
	Excédents de charge ou de produit			2'135'955		2'246'442		2'097'399
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	O. Oberson	275'161	10'063	261'422	6'000	276'715	8'410
30	CULTURE		54'480		57'818		56'170	
34	SPORTS	O. Oberson	218'449	10'063	196'800	6'000	207'878	8'410
35	AUTRES LOISIRS, COLONIES		1'295		2'000		1'330	
39	CULTE, EGLISE		'937		4'804		11'336	
	Excédents de charge ou de produit			265'099		255'422		268'304
4	SANTE	D. Savary	519'298	2'879	550'164	20'000	445'903	1'417
40	HOPITAUX		25'341		25'741		64'438	
41	HOMES MEDICALISES		423'038		434'914		316'514	
44	SOINS AMBULATOIRES		64'359		64'359		58'707	
46	SERVICE MEDICAL DES ECOLES		6'344	2'879	25'000	20'000	6'096	1'417
47	CONTROLE DES DENREES ALIMENTAIRES		216		150		149	
	Excédents de charge ou de produit			516'419		530'164		444'486
5	AFFAIRES SOCIALES	D. Savary	966 667	9 665	967 981	1 600	931 703	6 455
50	AVS/APG/A/ASSURANCE CHOMAGE			1 665		1 600		1 661
52	CAISSE MALADIE ET ACCIDENTS		-1 296					
54	PROTECTION DE LA JEUNESSE	P. Morard	35 034	8 000	44 500		35 927	4 794
55	INVALIDITE		457 916		438 366		427 682	
56	ENCOURAGEMENT CONSTRUCTION DE LOGEMENTS		3 411		15 000		20 596	
57	PERSONNES 3EME AGE		10 391		9 000		11 697	
58	AIDE SOCIALE		461 211		461 115		435 800	
	Excédents de charge ou de produit			957 002		966 381		925 248
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	JJ Reynaud	509'277	75'417	557'642	56'000	518'512	69'600
62	ROUTES COMMUNALES, GENIE CIVIL		421'241	75'417	461'012	56'000	439'489	69'600
64	CHEMINS DE FER FEDERAUX		11'416		11'413		11'480	
65	TRAFIC REGIONAL		76'620		85'217		67'543	
	Excédents de charge ou de produit			433'860		501'642		448'911

Comptes 2018 - Fonctionnement

7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		971'856	850'330	911'829	763'600	'896'353	'817'756
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU	JJ Reynaud	257'092	248'947	251'968	223'200	295'305	281'359
71	PROTECTION DES EAUX	D. Savary	422'490	422'490	353'000	353'000	349'084	349'084
72	ORDURES MENAGERES	D. Savary	206'084	155'945	205'850	165'400	191'547	160'699
74	CIMETIERE	JJ Reynaud	1'156	1'800	5'854		1'601	3'600
75	CORRECTION EAUX, ENDIGUEMENTS	Y. Maillard	13'781		22'000	2'000	1'862	
78	PROTECTION DE LA NATURE	Y. Maillard	5'370		3'000		1'564	
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Y. Maillard	65'882	21'149	70'157	20'000	55'390	23'014
	Excédents de charge ou de produit			121'526		148'229		78'597

8	ECONOMIE		247'893	133'304	182'881	63'300	236'459	137'265
80	AGRICULTURE	M.Grivel	'250		1'191		'470	
801	ALPAGE (exploitation)	M.Grivel	8'245	21'787	12'790	21'000	8'370	21'206
81	FORETS	M. Grivel	109'357	109'357	42'300	42'300	108'680	108'680
83	TOURISME	Y. Maillard	130'040	2'160	126'600		118'939	7'380
	Excédents de charge ou de produit			114'588		119'581		99'193

9	FINANCES ET IMPOTS	M.Grivel	2'978'916	8'218'115	1'231'036	6'599'249	2'129'362	7'142'248
90	IMPOTS		119'305	6414'128	50'000	5040'895	100'404	5533'801
930	PEREQUATION FINANCIERE			269'267		269'267		252'875
940	INTERETS ET AMORTISSEMENTS OBLIGATOIRES		566'145	676'526	582'847	596'858	605'849	600'561
941	IMMEUBLE PATRIM.FINANC.LE BRY	O. Oberson	31'876	22'140	39'001	22'000	42'527	23'340
9420	IMMEUBLES DIVERS	O. Oberson	27'569	1'110	11'800	1'110	39'536	1'110
9421	ECOLE Y.C.BAT.COMMUNAL GUMEFENS	O. Oberson	206'098	240'025	199'849	231'849	203'151	257'335
943	IMMEUBLE COMMUNAL A VRY	O. Oberson	271'176	304'719	234'891	297'320	233'825	317'732
944	PARCHETS	M.Grivel	5'571	42'071	6'700	41'000	2'909	42'112
945	IMMEUBLE CORNACHE A VRY	O. Oberson	55'481	101'542	55'248	95'200	54'736	98'809
946	HALLE LE BRY	O. Oberson	6'212	'750	7'700	'750	6'804	'750
99	POSTES NON VENTILABLES	M. Grivel	1689'483	145'838	43'000	3'000	839'623	13'824
	Excédents de charge ou de produit		5'239'199		5'368'213		5'012'886	

Récapitulation

			Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
			9'735'993	9'744'387	7'990'198	7'856'155	8'582'091	8'589'757
0	ADMINISTRATION	C. Tornare	780'917	200'564	802'074	188'706	747'714	189'976
1	ORDRE PUBLIC		144'837	38'834	153'028	32'000	125'794	40'452
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	P. Morard	2'341'172	205'217	2'372'142	125'700	2'273'576	176'177
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	O. Oberson	275'161	10'063	261'422	6'000	276'715	8'410
4	SANTE	D. Savary	519'298	2'879	550'164	20'000	445'903	1'417
5	AFFAIRES SOCIALES	D. Savary	966'667	9'665	967'981	1'600	931'703	6'455
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	JJ Reynaud	509'277	75'417	557'642	56'000	518'512	69'600
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		971'856	850'330	911'829	763'600	'896'353	'817'756
8	ECONOMIE		247'893	133'304	182'881	63'300	236'459	137'265
9	FINANCES ET IMPOTS	M.Grivel	2'978'916	8'218'115	1'231'036	6'599'249	2'129'362	7'142'248
	Résultat		8'394			134'043	7'666	

Comptes 2018 - Investissements

Compte d'investissement			Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	C. Tornare	36 961		35 000			
02	ADMINISTRATION GENERALE		36 961		35 000			
Excédents de charge ou de produits				36 961		35 000		

1	ORDRE PUBLIC		6 759		15 000			
15	MILITAIRE	O. Oberson	6 759		15 000			
Excédents de charge ou de produits				6 759		15 000		

2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	P. Morard					12 192	
29	ADMINISTRATION SCOLAIRE						12 192	
								12 192

3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	O. Oberson			50 000			
35	AUTRES LOISIRS, COLONIES				50 000			
Excédents de charge ou de produits						50 000		

6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	JJ Reynaud	349 777	140 000	613 500	120 000	130 727	
62	ROUTES COMMUNALES, GENIE CIVIL		349 777	140 000	613 500	120 000	130 727	
Excédents de charge ou de produits				209 777		493 500		130 727

7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		633 097	76 828	1 098 000	40 000	320 301	75 845
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU	JJ Reynaud	398 320	21 797	690 000	20 000	141 847	20 000
71	PROTECTION DES EAUX	D. Savary	163 388	55 032	350 000	20 000	115 009	55 845
72	ORDURES MENAGERES	D. Savary	37 282		38 000			
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Y. Maillard	34 108		20 000		63 445	
Excédents de charge ou de produits				556 269		1 058 000		244 456

9	FINANCES ET IMPOTS	M.Grivel	229 810	1 039 576	398 000		164 484	551 859
9420	IMMEUBLES DIVERS	O. Oberson	482					4 000
9421	ECOLE Y.C.BAT.COMMUNAL GUMEFENS	O. Oberson	12 500		18 000		31 896	
944	PARCHETS	M.Grivel			150 000			
945	IMMEUBLE CORNACHE AVRY	O. Oberson			180 000		52 743	
946	HALLE LE BRY	O. Oberson			50 000			
99	POSTES NON VENTILABLES	M. Grivel	216 828	1 039 576			79 845	547 859
Excédents de charge ou de produits			809 765			398 000	387 376	

Récapitulation			Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
			1 256 404	1 256 404	2 209 500	160 000	627 704	627 704
0	ADMINISTRATION	C. Tornare	36 961		35 000			
1	ORDRE PUBLIC		6 759		15 000			
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	P. Morard					12 192	
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	O. Oberson			50 000			
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	JJ Reynaud	349 777	140 000	613 500	120 000	130 727	
7	PROT. ET AMENAG. DE L'ENVIRONNEMENT	Y. Maillard	633 097	76 828	1 098 000	40 000	320 301	75 845
9	FINANCES ET IMPOTS	M.Grivel	229 810	1 039 576	398 000		164 484	551 859
Excédents de charge ou de produits						2 049 500		

Comptes 2018 - Bilan

B I L A N		2018		2017	
		Doit	Avoir	Doit	Avoir
1	ACTIF				
10	DISPONIBILITES	3 487 973		2 553 731	
11	DEBITEURS	1 909 099		1 772 956	
12	PLACEMENTS	4 663 273		4 719 987	
13	ACTIFS TRANSITOIRES	52 301		84 735	
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	5 514 719		6 533 785	
2	PASSIF				
20	ENGAGEMENTS COURANTS		288 889		184 565
22	DETTES A MOYEN ET LONG TERME		8 932 500		9 443 000
24	PROVISIONS		540 000		200 000
25	PASSIFS TRANSITOIRES		90 799		117 623
28	RESERVES		1 811 754		1 764 976
29	FORTUNE		3 963 422		3 955 028
TOTAUX DU BILAN		15 627 364	15 627 364	15 665 193	15 665 193



Commentaires et détails des Comptes de fonctionnement 2018

Les commentaires décrits dans les comptes 2018 ont pour but d'expliquer les différences les plus importantes par chapitre, par rapport au budget 2018 et aux comptes 2017, ainsi que de donner quelques chiffres pour information. Le nombre d'habitants de notre commune au 31.12.2018 est de 1830 personnes, soit 2 de plus qu'en 2017. Par contre, la population légale 2017 prise en compte pour les pots communs est de **1807** personnes.

(Une partie des chiffres donnés en comparaison est ajustée au Fr. 1'000.-)

L'exercice 2018 se boucle avec un bénéfice de Fr. 1'578'393.89 avant amortissements supplémentaires et provisions comptabilisés de Fr. 1'570'000.00

Le résultat 2018 est supérieur à 2017 avec une augmentation du bénéfice de Fr. 780'000.-. Cet exercice est qualifié d'exceptionnel par le Conseil communal notamment dues à des recettes extraordinaires et l'impôt sur les personnes physiques en augmentation selon les statistiques cantonales. Si l'on ajoute le déficit prévu au budget de Fr. 134'000.- on remarque une différence positive d'environ **Fr. 1'712'000.-** par rapport au budget 2018.

L'ensemble des charges est inférieur d'environ Fr. 150'000.- par rapport au budget, par contre dans les revenus chapitre 90 impôts nous avons une augmentation de Fr. 1'374'000.- ce qui nous donne quasiment le bénéfice 2018.

Totaux des charges pour notre Commune, moins les imputations internes, les amortissements supplémentaires et provisions (-1'000'000.- -1'570'000.-) = **Fr. 7'165'000.-**
(ce qui correspond à environ Fr. 4'000.- de charge par habitants)

Détail bref des charges :

Communales	Fr. 3'555'000.- <i>(soit 49.62 % en augm. de Fr.30'000.-)</i>
Cantoniales	Fr. 2'210'000.- <i>(soit 30.84 % en augm. de Fr. 367'000.- dont Fr. 300'000.- provision caisse pension)</i>
Associations de communes	Fr. 1'400'000.- <i>(soit 19.54 %)</i>

Détails des amortissements supplémentaires comptabilisés de **Fr. 1'270'000.-** comprenant :

Salle polyvalente	Fr. 500'000.- <i>(valeur bilan 2018 Fr. 2'143'000.-)</i>
Bâtiment école Avry	Fr. 150'000.- <i>(valeur bilan 2018 Fr. 461'000.-)</i>
Bâtiment école Gumefens	Fr. 150'000.- <i>(valeur bilan 2018 Fr. 556'000.-)</i>
Bâtiment école Le Bry	Fr. 150'000.- <i>(valeur bilan 2018 Fr. 309'000.-)</i>
Ouvrages génie civil	Fr. 320'000.- <i>(valeur bilan 2018 Fr. 79'000.-)</i>

Provision caisse de pension de l'Etat de Fribourg Fr. 300'000.-

Le bénéfice présenté à l'assemblée communale est de Fr. 8'393.89

Chapitre 0 : Administration

Traitements et jetons du Conseil communal :	Fr. 116'000.- <i>(comptes 2017 Fr. 94'000.-)</i>
Traitements du personnel administratif :	Fr. 272'000.- <i>(idem 2017)</i>

Chapitre 1 : Ordre public

Salaires et solde pompiers :	Fr. 36'000.- <i>(comptes 2017 Fr. 27'000.-)</i>
Taxe d'exemption du service pompier :	Fr. 32'000.- <i>(idem 2017)</i>

Chapitre 2 : Enseignement et formation

Subvention cantonale des transports :	Fr. 77'000.- <i>(supprimé dès août 2018)</i>
Particip. aux transports scolaires Etat-Commune :	Fr. 20'000.- <i>(comptes 2016 Fr. 31'000.-)</i>
Traitement des chauffeurs de bus :	Fr. 63'000.-
Participation camps hiver et été :	Fr. 49'000.-
Participation aux dépenses cantonales écoles enfantines :	Fr. 136'000.- <i>(soit 50 %)</i>
Participation aux dépenses cantonales écoles primaires :	Fr. 528'000.- <i>(soit 50 %)</i>
Participation à l'école secondaire :	Fr. 573'000.-
Participation à l'école secondaire, intérêts et amort. :	Fr. 130'000.-
Traitement du personnel de conciergerie :	Fr. 43'000.- <i>(sans halle de gym)</i>

Chapitre 3 : Culte culture et loisirs

Participations aux dépenses du conservatoire :	Fr.	36'000.- (comptes 2017 Fr. 38'000.-)
Dons aux sociétés à but culturel :	Fr.	13'000.-
Dons aux sociétés sportives :	Fr.	20'000.-

Chapitre 4 : Santé

Frais financiers pour pers. homes médicalisés :	Fr.	127'000.- (comptes 2017 Fr. 42'000.-)
Soins et aide familiale :	Fr.	57'000.-

Chapitre 5 : Affaires sociales

Subsides pour HLM :	Fr.	3'000.- (comptes 2017 Fr. 21'000.-)
Participation au service social la Gruyère :	Fr.	235'000.- (comptes 2017 Fr. 231'000.-)
Participation au service d'aides familiales :	Fr.	162'000.- (comptes 2017 Fr. 145'000.-)

Chapitre 6 : Transports et communications

Traitement du personnel édilitaire :	Fr.	158'000.-
Frais éclairage public :	Fr.	18'000.- (comptes 2017 Fr. 19'000.-)
Heures de déneigement :	Fr.	20'000.- (comptes 2017 Fr. 43'000.-)
Participation au trafic régional :	Fr.	77'000.- (comptes 2017 Fr. 68'000.-)

Chapitre 7 : Protection et aménagement de l'environnement**70 Approvisionnement en Eau**

Déficit du compte eau :	Fr.	8'000.- (taux de couverture à 97 % légalement 100 %)
Location compteurs et abonnements y.c. 100 m ³ :	Fr.	95'000.- (comptes 2017 Fr. 92'000.-)
Vente d'eau commune et hors commune :	Fr.	129'000.- (comptes 2017 Fr. 141'000.-)
Achat d'eau :	Fr.	23'000.- (comptes 2017 Fr. 28'000.-)
Entretien et rénovation des installations :	Fr.	66'000.-
Participation à l'ACAPE :	Fr.	40'000.-
Prestations du fontainier :	Fr.	28'000.- (comptes 2017 Fr. 16'000.-)
Attribution à la réserve (obligatoire) :	Fr.	0.-

71 Protection des Eaux

Total des taxes d'épuration :	Fr.	363'000.- (comptes 2017 Fr. 346'000.-)
Coût de participation à la STEP :	Fr.	162'000.-
Amortissement supplémentaire :	Fr.	167'000.- (réserve au bilan Fr. 802'000.-)

72 Ordures ménagères

Taux de couverture du compte ordures ménagère 76 % limite du canton 70 %		
Salaire surveillants :	Fr.	20'000.-
Frais de ramassage des ordures ménagères :	Fr.	166'000.- (comptes 2017 Fr. 151'000.-)
Produit taxes de base :	Fr.	71'000.-
Taxes proportionnelles aux sacs :	Fr.	51'000.-
Part. pesage containers privés :	Fr.	10'000.-

79 Aménagement du Territoire

Autorisations de construire et de démolir :	Fr.	22'000.- (comptes 2017 Fr. 23'000.-)
---	-----	--------------------------------------

Chapitre 8 : Economie

Loyers estivage, moyenne 40 génisses :	Fr.	10'000.- (Fr. 250.- pour la saison complète)
Subvention fédérale estivage :	Fr.	12'000.-

81 Forêts

Produits dissolution corporation du Gibloux :	Fr.	105'000.- (budget Fr. 40'000.-)
Prestations nouvelle corporation Berra-Gibloux :	Fr.	28'000.-
Attribution réserve des forêts :	Fr.	76'000.- (réserve au bilan Fr. 82'000.-)

83 Tourisme

Entretien des sentiers pédestres :	Fr.	17'000.-
Participation à Gruyère Tourisme :	Fr.	14'000.-
Contribution ARG – Sports en Gruyère	Fr.	40'000.-
Contribution Régionalisation des sports	Fr.	44'000.- (comptes 2017 Fr. 24'000.-)

Chapitre 9 : Finances et Impôts**Impôts (Taux 75% Pers. physiques et morales)**

Produit des impôts personnes physiques :	Fr.	4'836'000.- (hausse de Fr. 927'000.-)
Produit des impôts personnes morales :	Fr.	197'000.- (hausse de Fr. 26'000.-)

Contributions immobilières :	Fr.	533'000.- (hausse de Fr. 25'000.-)
Impôt à la source :	Fr.	58'000.- (diminution de Fr. 14'000.-)
Impôt sur les gains et les mutations immobilières :	Fr.	481'000.- (diminution de Fr. 52'000.-)
Impôt sur les prestations en capital :	Fr.	127'000.- (diminution de Fr. 29'000.-)
Impôt cantonal sur les véhicules :	Fr.	131'000.- (reçu du canton)
Intérêts des dettes :	Fr.	99'000.- (comptes 2017 Fr. 133'000.-)
Amortissements obligatoires :	Fr.	461'000.- (comptes 2017 Fr. 463'000.-)
Intérêt des capitaux (dividende Restoroute de la Gruyère SA, dissolution de la réserve Fr. 113'000.-)		

Chapitre 99 : Postes non ventilables

Dépenses compétences du Conseil communal :	Fr.	27'000.-
<i>(création d'un trottoir avec arrêt de bus en dessous du magasin à Avry-devant-Pont)</i>		
Reçu fonds de la succession de feu Jean Leclerc	Fr.	66'000.-
<i>(un règlement concernant l'utilisation de ce fonds a été édicté)</i>		

Situation financière / Capacité d'investissement 2013-2017

Dettes brutes :	Fr.	9'529'000.-
MNA soit la moyenne des 5 dernières années :	Fr.	605'933.-
Crédit disponible au 31.12.2017 :	Fr.	3'377'849.-
Capacité d'emprunt :	Fr.	8'947'332.-
Capacité totale d'investissement :	Fr.	12'325'181.-

Michel Grivel

Nomination d'un nouvel organe de révision

Suite à divers courriers provenant de fiduciaires de tous niveaux et toutes domiciliées dans notre canton, la Commission financière a fait appel, par une demande d'offre et de remise de dossier complet, à trois bureaux qui sont des réviseurs officiels reconnus dans le cadre des communes fribourgeoises et d'autres cantons. Les deux précédentes fiduciaires ayant effectué la révision annuelle n'entrant pas dans le processus de demande d'offre.

Après examen des documents exigés et reçus, tels que portrait d'entreprise, compétences et prestations fournies, capacités et formations des collaborateurs ainsi que leurs CV, liste des références des communes révisées, prix selon un tarif forfaitaire, ceci nous donnant une certitude dudit prix et des prestations effectives et exigées par le travail demandé pour la révision et le dépôt du rapport.

Les trois offres ont été minutieusement « décortiquées », comparées entre-elles sur tous les points et suite à ce travail la Commission financière propose de nommer **CORE Fiduciaire Revicor S.A.** de Fribourg en tant qu'office de révision pour les trois années à venir soit dès l'exercice 2019, sur la base du montant forfaitaire annuel de CHF 6'500.00 hors TVA.

Les points principaux ressortant de la décision d'attribution sont :

- Excellent rapport qualité-prix, expertise et compétence, qualité et professionnalisme ainsi que méthode de révision adaptée à notre structure, mise à disposition de collaborateurs de haut niveau de formation et d'année d'expérience ainsi que la liste de référence englobant une quinzaine de communes qui font recours au service de révision de CORE Fiduciaire Revicor S.A., Fribourg.

L'entreprise a été fondée en 1974 et elle emploie actuellement 65 collaborateurs. A ce jour quatre sociétés anonymes, ayant chacune des spécialisations dans les domaines industries, administrations communales, préfectures, cantons, hôpitaux et domaines médicaux, font partie du groupe CORE avec des succursales à Fribourg, Guin et Berne.

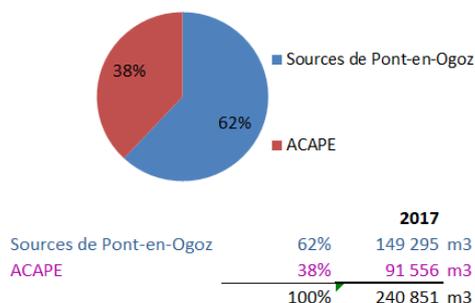
Pour la Commission financière de Pont-en-Ogoz
Jean-Claude Wyss, Président

Informations communales

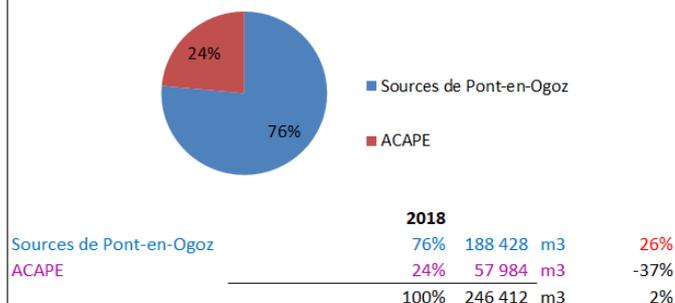
Réseau d'eau potable de Pont-en-Ogoz – Commentaires

La fin de l'année 2017 et le 1er semestre 2018 ont été très favorables sur le plan pluviométrique. Cela s'est ressentie sur la capacité de production de nos sources + 26 % et – 37 % de tirage au puits de l'ACAPE. La légère baisse constatée à la consommation provient essentiellement d'une importante fuite découverte avant compteur chez un privé (env. 20'000 m³). Sans celle-ci, une hausse aurait été constatée.

Provenance de l'eau 2017



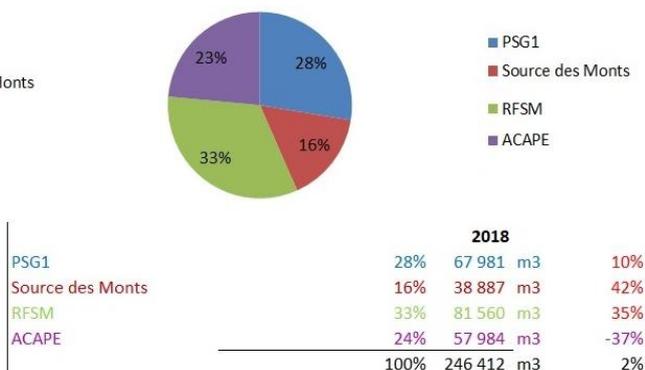
Provenance de l'eau 2018



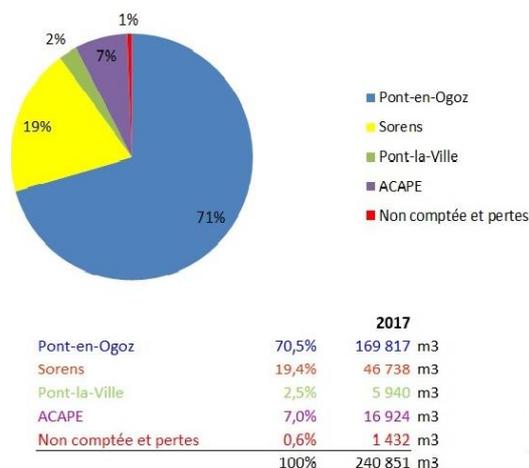
Alimentation en eau 2017



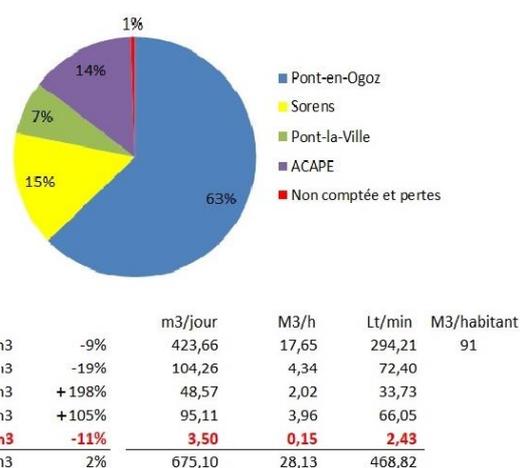
Alimentation en eau 2018



Consommation 2017



Consommation 2018



Projection 2019

Après une fin 2018 et un début d'année 2019 relativement déficitaires en pluviométrie, nous devons, sauf une importante ou de régulières périodes pluvieuses ces prochains mois, nous attendre à des difficultés d'approvisionnement d'ici l'été et le 2^e semestre 2019. L'alimentation en eau potable, source de vie, étant d'ores et déjà identifiée comme le plus grand défi du futur, nous en appelons à la responsabilité de chacune et chacun en vous demandant d'en faire un usage parcimonieux en réservant prioritairement cette ressource aux besoins vitaux élémentaires. Si nécessaire une information sera transmise par tous-ménages.

Jean-Jacques Reynaud

QUALITE DE L'EAU



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

Givisiez, février 2019

Service de la sécurité alimentaire et
des affaires vétérinaires SAAV
Amt für Lebensmittelsicherheit
und Veterinärwesen LSVW



STS 0161

Laboratoire

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +41 26 305 80 00, F +41 26 305 80 09
www.fr.ch/saav

Courriel: saav-cc@fr.ch

Extraits RAPPORTS D'ANALYSE 2019

Analyses physico-chimiques					Zones de distribution		
Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Résultat	Résultat	Résultat	Norme
			Puits ACAPE Echarlens	Source de Monts + RFSM ↓ Réservoir des Monts	Réservoirs des Monts ↓ Gumefens +Chatillon +Thusy	Puits Sous- Le Gibloux ↓ Avry + La Cantine + Le Bry	
FR-LC-M-537-015	Couleur*		Incolore	Incolore	Incolore	Incolore	Incolore
FR-LC-M-537-018	Conductivité	µS/cm	651 ± 13	478 ± 10	521 ± 10	514 ± 10	
FR-MO-ISO 7027	Turbidité	UT/F	0.1 ± 0.03	0.06 ± 0.03	0.1 ± 0.03	0.06 ± 0.03	max. 1.0
FR-LC-M-537-037	Nitrite	mg/L	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	max. 0.50
FR-LC-M-537-037	Nitrate	mg/L	9 ± 0	7 ± 0	8 ± 0	8 ± 0	max. 40
FR-LC-M-537-038	Ammonium	mg/L	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	max. 0.10
FR-LC-M-537-039	Dureté total	°fH	37.5 ± 1.5	29.3 ± 1.1	31.2 ± 1.2	31.3 ± 1.2	
FR-LC-M-537-038	Calcium	mg/L	127 ± 5	93 ± 4	101 ± 4	102 ± 4	
FR-LC-M-537-038	Magnésium	mg/L	14 ± 0	15 ± 0	15 ± 0	14 ± 0	

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Résultat	Résultat	Résultat	Norm
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	3	0	8	11	max. 30
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	0	0	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	0	0	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

*: Paramètre mesuré à l'aide d'une méthode non accréditée.

Pour les paramètres analysés, ces échantillons sont conformes aux normes applicables de l'eau potable.

Informations communales

Transports scolaires – une page se tourne !

De par la répartition des classes dans trois bâtiments, notre cercle scolaire requiert le transport quotidien de plus de 130 élèves entre les sites de Gumefens, Avry-devant-Pont et Le Bry. Ces déplacements ont lieu quatre fois par jour au moyen des trois bus, propriété de la Commune. Les cours de gym, de piscine et les autres activités hors des salles de classes génèrent des trajets supplémentaires répartis sur l'ensemble de l'année.

Deux de nos véhicules mis en circulation il y a plus de dix ans, génèrent des coûts élevés d'entretien et ne correspondent plus vraiment à l'état actuel de la technique en matière de sécurité et de confort. Fort de ce constat, le Conseil communal a analysé la situation de manière objective et a finalement décidé de confier les transports scolaires aux TPF dès la rentrée 2019/20.

La raison principale de ce choix vient du fait que les conditions légales en la matière n'autorisent plus la mise en circulation de véhicules dont le nombre de places correspond à l'effectif d'une classe. Ceci aurait nécessité l'achat de trois ou quatre véhicules en remplacement des deux « old timers » actuels. Professionnelles, motivées, disponibles et engagées, nos quatre conductrices ont œuvré de manière exemplaire durant de nombreuses années.

- ❖ Marie-José Gapany, responsable des transports et conductrice, 28 années
- ❖ Dominique Repond, conductrice, 24 années
- ❖ Anny Maradan, conductrice, 8 années
- ❖ Nicole Vaudan, conductrice remplaçante, 7 années

Le Conseil communal tient à les remercier chaleureusement pour leurs bons et loyaux services !

Pierre J. Morard

#Les enfants face aux Écrans

Conférence parents-enfants
Judi 16 mai 2019 à 19h00
 @Halle Polyvalente, Avry-devant-Pont

Combien de temps mon enfant peut-il rester devant un écran ? Est-ce un problème ? Ce jeu vidéo est-il adapté ? Doit-on interdire ? Et les réseaux sociaux ? ...

Autant de questions et encore bien d'autres que l'on peut se poser sur l'utilisation quotidienne des écrans dans le cadre familial. Des enfants aux adultes en passant par les adolescents, notre rapport aux écrans est en constante évolution et mérite d'être questionné.

Pour en parler nous recevrons le 16 mai prochain M. Niels Weber. Psychologue, psychothérapeute et spécialiste de l'hyperconnectivité, il est aussi accessoirement président de la *Gaming Federation*. Cette association rassemble des passionnés de jeux vidéo. Que ce soit lors des conférences ou ateliers qu'il anime ou aux familles qu'il reçoit dans son cabinet. Il propose une approche non stigmatisante et basée sur la communication.

Cette conférence est proposée sur inscription aux familles et enfants pour un prix de CHF 10.- par famille. Les enfants sont les bienvenus dès la 6H.

Vous avez également la possibilité de poser vos questions au conférencier à l'adresse ci-dessous :

Inscriptions, informations et questions : conseilparents@pont-en-ogoz.ch

Liens :

<https://www.rts.ch/play/tv/19h30/video/niels-weber-psychologue-reoit-des-familles-confrontees-a-lobsession-des-jeux-videos?id=9325996> ⇒ extrait du 1930 6'

<https://www.rts.ch/play/radio/la-matinal/audio/les-enfants-et-lecran-interview-de-niels-weber-specialiste-de-lhyperconnectivite?id=9565253> ⇒ interview RTS radio 26'

<http://www.nielsweber.ch> ⇒ site Internet

Conseil des parents

Informations communales

Panneaux solaires

Depuis le 1er mai 2014, les projets d'installations solaires qui respectent les critères d'intégration fixés par le droit fédéral ne sont plus soumis à une demande de permis de construire, mais doivent simplement être annoncés à l'autorité compétente, soit la Commune.

Demeurent soumises à un permis de construire, délivré par la Commune (procédure simplifiée), les installations solaires qui ne respectent pas les critères d'intégration et celles prévues sur des bâtiments protégés ou situés dans des zones ou des périmètres de protection.

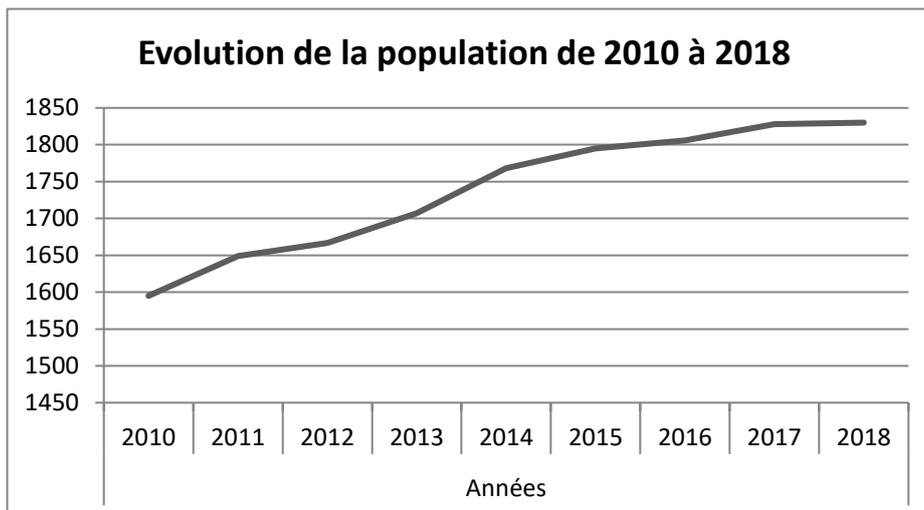
La directive concernant l'intégration architecturale des installations solaires thermiques et photovoltaïques établie par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC), aux chapitres 5 et 6, vous renseigne sur les critères d'intégration qui doivent être respectés afin que l'installation soit dispensée de la demande de permis de construire. Lien pour la directive et le formulaire d'annonce aux communes pour les installations solaires :

<https://www.fr.ch/seca/territoire-amenagement-et-constructions/territoire/installations-solaires>

L'administration communale est à votre disposition pour tout complément d'information.

Evolution de la population

Nombre d'habitants au 31.12.2018 : 1'830 personnes



Le nombre d'habitants au 31.03.2019 est de 1'854.



ACTION COUP DE BALAI 2019

Un tout grand MERCI aux personnes qui ont participé à la manifestation 2019, ayant ainsi activement contribué au nettoyage des rives du lac !

Cette année environ 120 participants ont retroussé leurs manches pour évacuer toutes sortes de déchets, ainsi que du verre, des pneus et des épaves de bateaux.

Bravo à tous pour votre efficacité !

Informations communales

Divers à vendre

Ancienne remorque d'intervention des sapeurs-pompiers de Pont-en-Ogoz, non expertisée, en l'état, les autocollants seront enlevés.

Prix CHF 500.00 à discuter.

Les personnes intéressées sont priées de s'adresser à l'administration communale.



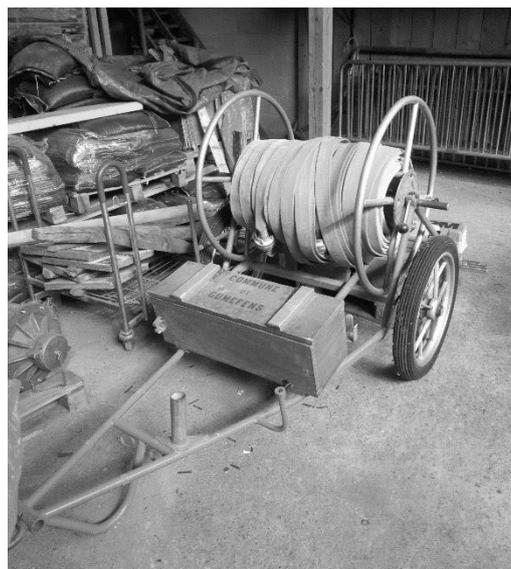
3 anciens chariots avec dévidoirs (sans tuyau), en l'état :

CHF 20.00 / pièce

Les personnes intéressées sont priées de s'adresser à l'administration communale.



Informations communales

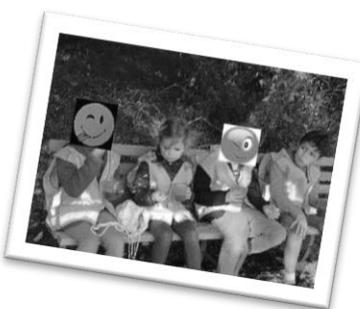


AES Les Amaris Pont-en-Ogoz

Nous avons ouvert en août 2015 et sommes fiers de vous faire part de la croissance de l'AES Les Amaris. Cette année, nous accueillons 44 enfants de la 1H à la 8H et nous avons ouvert des modules supplémentaires comme le mercredi et le vendredi à 6h40. On y organise des activités diverses et nous encourageons la réflexion autour de la consommation, en particuliers sur l'alimentation. Les enfants ont beaucoup de plaisir ! Voici quelques photos de nos activités.



Vous pouvez inscrire votre enfant en dépannage pour autant qu'il y ait encore de la place.



Heures d'ouvertures actuelles :

Lundi	fermé	fermé	11h35-13h40	fermé	15h20-18h30
Mardi	fermé	fermé	11h35-13h40	fermé	15h20-18h30
Mercredi	fermé	fermé	11h35-13h40	13h40-15h20	15h20-18h30
Jeudi	fermé	7h50-11h35	11h35-13h40	13h40-15h20	15h20-18h30
Vendredi	6h40-7h50	fermé	11h35-13h40	13h40-15h20	15h20-18h30

Vous trouverez toutes les informations ainsi que plein de photos supplémentaires sur www.aes-lesamaris.blogg.org.
Le délai d'inscription pour l'année scolaire 2019-20 est fixé au **15 mai 2019**.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter au 026/915.09.17 ou par mail à aes@pont-en-ogoz.ch.



Communications des associations et sociétés locales

GUMEFENS
L SORENS

www.fcgumefenssorens.ch

Chers Parents,

Votre enfant aime jouer, être en compagnie d'autres enfants, il a envie de bouger, se faire plaisir, alors pourquoi pas l'inscrire à l'école de foot !

Pour qui : filles et garçons nés en 2012-2013 pour la saison 2019

Période : d'avril à fin juin et septembre à fin octobre

Quand et où : le jeudi de 17h45 à 19h00 au terrain de foot à Gumefens

Tenue : baskets (pour le début), habits de sport et 1 gourde

Personne de contact : Steve Rolle → as.rolle@bluewin.ch – 078 676 08 38

Votre enfant a la possibilité de venir 2 à 3 fois à l'entraînement pour se rendre compte et ensuite vous pourrez confirmer son inscription !!!

Pour toutes questions complémentaires, n'hésitez pas à contacter M. Steve Rolle.

Le foot c'est une belle école de vie où l'amitié, le partage et l'entraide s'apprennent en jouant !



Jette des Ponts
organise son

11^{ème} Marché de Printemps

Samedi 11 mai 2019
de 9h00 à 17h00

Place de l'école de Gumefens

Stands • Animations

Boissons • Restauration • Glaces



Chers concitoyennes et concitoyens,

Comme annoncé dans notre annonce du dernier bulletin communal, la 36^{ème} fête des musiques gruériennes à Rossinière aura lieu du 16 au 19 mai 2019. Aussi, c'est avec plaisir que nous vous communiquons les heures de nos prestations à cette occasion :

- Vendredi **17 mai 2019**, à 19h05 : concours en salle
- Dimanche **19 mai 2019**, à 09h42 : concours de marche
- Dimanche **19 mai 2019**, à 14h30 : cortège

Vous trouverez de plus amples informations sur le site :
www.rossiniere2019.ch

Votre présence à l'un ou l'autre de ces moments nous ferait grandement plaisir !

Nous profitons également de ce message pour vous informer que nous sommes toujours à la recherche de musiciens (débutants ou aguerris) pour venir renforcer nos rangs, alors n'hésitez pas à contacter un membre du comité (079 725 97 11 – Valentin Pasquier, Président) !

Communications des associations et sociétés locales

Venez nombreux au concert annuel des Giblotins!!!
Le vendredi 14 juin à 20H00
A l'église d'Avry-devant-Pont.



SOUPE DES OJ Ski et snowboard
le 28 septembre 2019
lors du marché des producteurs.

Association  **Ile d'Ogoz**

Dimanche après-midi
à 14h et 16h
Balade sur le lac

Un lieu chargé d'histoire
Sortie de famille et entreprise
Mariage

Deux occasions où les bateaux sont gratuits :

16 juin : Messe des bateliers
animée par le Petit
Chœur de Cluny

7 juillet : Messe paroissiale
animée par l'Echo du
Gibloux

Devenez membre !
079 653 87 55

www.ogoz.ch

Communications des associations et sociétés locales

LE MARCHÉ DES PRODUCTEURS REVIENT EN 2019 !

Tous les derniers samedis du mois* de 10h à 14h à Avry-dt-Pont
*Excepté juillet



pain, légumes Bio du Jardin d'Ogoz, œufs,
fromage, tommes de chèvre, viande, produits du
terroir, planchettes du marché etc...

LES ARTISANS INVITÉS

LE REPAS ET LA VEDETTE DU MOIS

27 Avr.

Rémouleur (amenez vos couteaux, ciseaux,
lames de tondeuses, etc.)
Bijoux artisanaux de Marjorie Hayoz
Vins Bio de la cave du Clos-Aimont

Raclette de Gumefens
Ail des ours et asperges
Assortiment de plantons

25 Mai

Décorations florales de Nadia Fragnière
Bières des Molettes
Caramels artisanaux

Hamburger maison
Fraises
Assortiment de plantons

29 Juin

Smylyn Créations
Produits de beauté Véyah
Forge artisanale de la famille Maradan

Pizzas au feu de bois
Petits fruits
Assortiment de plantons

31 Août

Bière des Molettes
Produits de beauté Le sentier du bonheur
Emballages réutilisables Eco-Tsapi
Livres de Caroline Mauron-Pharisa

Saucisses grillées et
röstis
Tomates et pruneaux

28 Sept.

Bières des Molettes
Poterie de Nicole Vaudan
«Le Terrier» Créations de Nicole Chapuis
Pressoir mobile (amenez vos fruits)

Soupe de chalet des OJ
Pommes et poires

19 Oct.

Bière des Molettes
Créations en tissu de Sandrine Festa
Créations en argile de M.-France Bourbon

Soupe à la courge
Crêpes sucrées
Courge

Communications des associations et sociétés locales

TOURNOI DE KUBB SAMEDI 29 JUIN 2019

Rendez-vous à 9h00, explication des règles à 9h15, début des jeux à 9h30, finale en fin de journée

Les familles et les débutants sont les bienvenus

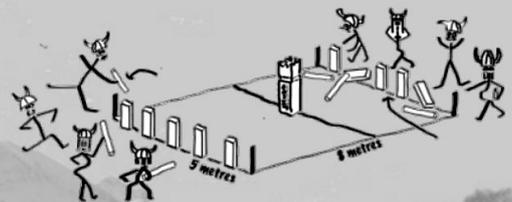
Restauration et bar sur place

La moitié du bénéfice du tournoi sera versé à l'Association Différences Solidaires



Différences Solidaires est une association reconnue d'utilité publique par le canton de Fribourg. Fondée en 2009, elle répond aux besoins des personnes en situation de handicap, afin de les aider à trouver des solutions pour l'organisation d'activités sportives estivales et hivernales de plein air.

TOURNOI DE KUBB SAMEDI 29 JUIN 2019



EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION DIFFERENCES SOLIDAIRES

Horaire : 9h00 - 17h00

Lieu : terrain de foot à Sorens

Prix : 20.- par équipe (dès 2 personnes)

Inscriptions : info@gruyerekubb.ch ou 079 236 237 2

Informations : www.gruyerekubb.ch



Communications des associations et sociétés locales



23 juin 2019

AVIS

La 9^{ème} édition de la Groupe E Celsius BerGiBike, reliant Fribourg à Bulle, en passant par la Berra et le Gibloux, aura lieu le dimanche 23 juin 2019 et traversera votre commune.

Les départs respectifs seront donnés dès 08h00 pour le grand parcours depuis Fribourg (site de départ à Givisiez) et dès 09h00 pour le petit parcours depuis Rossens. N'hésitez pas à venir encourager les coureurs, mais soyez prudents et vigilants envers les plus jeunes lors du passage de la course.

Avec nos remerciements.

Le comité d'organisation
www.bergibike.ch



SOIRÉE RACLETTE

Samedi 7 décembre 2019

En faveur du Téléthon

Halle Polyvalente

Avry-devant-Pont

*Réserve
cette
Date!*

SAPEURS POMPIERS



Commune de
Pont-en-Ogoz

Memento

Administration communale :

Route de l'Eglise 13	<i>Heures d'ouverture :</i>
1644 Avry-devant-Pont	Lundi 14h00 – 17h00
Tél. 026 915 14 94	Mercredi 9h00 – 11h30
Fax 026 915 28 58	Jeudi 15h00 – 19h00
commune@pont-en-ogoz.ch	http://www.pont-en-ogoz.ch

Bâtiments scolaires :

Avry-devant-Pont : 026 915 31 39 / Gumefens : 026 915 30 25 / Le Bry : 026 411 20 66

Déchetterie – Le Bry :

<i>Horaires du 1^{er} mai au 15 octobre :</i>	Lundi	19h00 – 20h00
	Mercredi	18h30 – 20h00
	Samedi 9h30 – 12h00	16h00 – 17h00
<i>Horaires du 16 octobre au 30 avril :</i>	Mercredi	19h00 – 20h00
	Samedi 10h00 – 12h00	16h00 – 17h00

Banque Raiffeisen – Succursale d'Avry-devant-Pont :

Tél. 026 915 60 20 – gibloux@raiffeisen.ch – www.raiffeisen.ch/gibloux
Heures d'ouverture : Lu-Ma-Me-Je-Ve 14h00 – 17h00

Boulangerie et Alimentation – Avry-devant-Pont :

Tél. 026 915 21 29
Heures d'ouverture :

Lu-Ma-Me-Je-Ve	6h30 – 12h00	15h00 – 18h30
Samedi	6h30 – 12h00	fermé
Dimanche	6h30 – 11h30	fermé

Fromagerie Gumefens – Avry :

Tél. 026 436 26 26 et 079 800 26 53
Heures d'ouverture : Lundi fermé
 Ma à Sa 7h00 – 11h45 / 15h00 – 18h30
 Sauf vendredi ferm. à 18h00
 Dim. 7h00 – 11h45 / 16h00 – 18h30

Tea-room La Cigogne – Gumefens :

Tél. 026 915 08 27
 Lu-Ma-Me-Je-Ve 6h00 – 19h00
 Samedi 7h00 – 19h00
 Dimanche 7h00 – 12h00

Buvette du Lac – Gumefens (camping) :

Tél. 026 915 15 70
Heures d'ouverture : Voir sur le site internet www.labuvettedulac.ch info@labuvettedulac.ch

Informations :

Justice de Paix de la Gruyère :	Tél. 026 305 86 40	JPGruyere@fr.ch
Préfecture de la Gruyère :	Tél. 026 305 64 00	www.fr.gruyere.ch
Feu :	Tél. 118	
Police :	Tél. 117	
Urgences médicales :	Tél. 144	
Hôpital de Riaz :	Tél. 026 919 91 11	
Médecin de garde de la Gruyère :	Tél. 026 350 11 40	
Pharmacie de service :	Tél. 026 912 33 00 (En dehors des heures d'ouverture normales)	

